



Mairie d'OLLOIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2025

Date de la convocation au Conseil Municipal : 14 novembre 2025

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN Adjoints ; Claire VOLPI, Christophe DEMONCHY, Jérôme RENOARD, Stéphane BEAL et Vincent BAFFALEUF.

Absents : Valérie BUISSON, Robert SERVIER a donné pouvoir à Alain HERITIER, Pierre LOISEAU a donné pouvoir à Claire VOLPI

Secrétaire : Stéphane BEAL est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 19 septembre 2025

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Délibération RPQS Assainissement Collectif

Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est une procédure obligatoire qui permet à la DDT de réaliser un contrôle de la qualité et du prix de l'assainissement pour les stations d'épuration gérées par la commune. La commune s'engage à publier le rapport et la délibération sur le site dédié.

Décision : Sommes-nous favorable à l'adoption de ce rapport sur le prix et la qualité ?

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

3. Délibération RPQS Assainissement Non Collectif

Tout comme pour l'assainissement collectif, le RPQS présenté au point précédent doit être réalisé auprès des particuliers disposant de leur propre assainissement.

Décision : Sommes-nous favorable à l'adoption de ce rapport ?

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. Taux de redevance performance assainissement collectif

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en place une taxe basée sur un taux de base ainsi qu'un coefficient multiplicateur dépendant de la qualité de notre système d'assainissement. Pour 2026

- Le taux de base reste inchangé (0,28€/m³)
- Le coefficient s'établit à 0,334 (0,30 pour 2025)

Le montant de la taxe pour 2026 s'établit donc à 0,09€/m³ au lieu de 0,08€ pour 2025.

Décision : Sommes-nous favorable à valider le coefficient multiplicateur à 0,334 ?

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2025

5. Complémentaire Santé – pour avis avant CST

Les collectivités participent au régime complémentaire pour les agents municipaux. Le Centre de Gestion (CDG63) propose une offre pour ses membres. La commune est intéressée par une souscription à cette offre.

L'objet de cette discussion est de recueillir l'avis des membres du Conseil sur le montant du financement. Le montant minimum est de 15€ / agent / mois.

Après discussion, le conseil décide de financer la mutuelle à hauteur de 15€ / agent.

6. Délibération relative à la modification n°6 des statuts de Mond'Arverne Communauté

Mond'Arverne Communauté a modifié ses statuts récemment. Le changement consiste en la prise de compétence sur l'Assainissement.

Décision : Sommes-nous favorable à la modification des statuts (et la prise de compétence Assainissement) ?

Pour : 0 / Contre : 10 / Abstention : 0

7. Délibération relative au retrait de compétences de Mond'Arverne Communauté

Dans le cadre des modifications statutaires de MAC, des compétences sont supprimées :

- La compétence Tourisme est supprimée pour pouvoir être ultérieurement modifiée ;
- La compétence de l'Eau sera désormais obligatoire

Décision : Sommes-nous favorable à la modification des statuts ?

Pour : 6 / Contre : 4 / Abstention : 0

8. PICS – Plan InterCommunal de Sauvegarde : Diagnostic des risques

MAC a rédigé un PICS pour recenser, par commune, les risques potentiels. Le document est présenté et correspond à ce qui a été réalisé par la commune précédemment dans un PCS.

9. Fédération Française des Randonneurs du Puy-de-Dôme : Adhésion

La FFRandonnée a envoyé un renouvellement de la Convention pour qu'Olloix soit "Compagnon de Route". Ce partenariat permet de dynamiser la fréquentation de l'aire de camping. Le Conseil décide de renouveler la convention, pour un montant de 50€ pour 2026.

10. APA (Association Protectrice des Animaux) : Convention fourrière

L'APA propose à la municipalité un renouvellement de la convention. Il s'agit d'un contrat de 3 ans qui lie la commune avec l'APA pour la prestation de service autour de la fourrière. Le montant de l'adhésion est de 668€ pour 3 ans. Etant donné le peu de résultats obtenus lors du précédent exercice, le conseil décide de ne pas renouveler la convention.

11. Questions diverses

- Vols de câble : 2 suspects ont été arrêtés. Une comparution immédiate va avoir lieu. TE 63 suit l'affaire
- Afin de pouvoir faire les demandes de subventions DETR pour 2026, des devis vont être réalisés en vue de prochains travaux d'entretien sur la commune.

.....Fin du Conseil.....

Le Maire,
Alain HERITIER

Le secrétaire de séance,
Stéphane BEAL